



Bibliothèque ludothèque communale d'Engis

Service de prêt à domicile

Règlement d'ordre intérieur

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement concerne le service de prêt (livres, jeux ou autres médias) à domicile de la bibliothèque-ludothèque d'Engis. Il fixe les conditions d'accès pour bénéficier de ce service, ainsi que les règles qui encadrent son fonctionnement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCÈS

Ce service est destiné à toutes les personnes dûment inscrites à la bibliothèque-ludothèque d'Engis en ordre de cotisation et résidant sur le territoire de la Commune d'Engis. Ces personnes seront :

- Soit physiquement incapable de se rendre dans nos implantations (de manière temporaire ou définitive) ;
- Soit auront soixante-cinq ans ou plus.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION

Afin de bénéficier de ce service, il suffit à la personne répondant aux conditions énoncées à l'article 2 de téléphoner ou d'envoyer un mail à la bibliothèque (voir coordonnées en annexe).

ARTICLE 5 : SÉLECTION DES OUVRAGES

Les sélections d'ouvrages seront individualisées en fonction des demandes et souhaits formulés par l'utilisateur dans la mesure de nos disponibilités.

ARTICLE 6 : PRÊT ET LIVRAISON

Les conditions de prêt sont les mêmes que pour les personnes fréquentant la bibliothèque. La livraison des médias (livres, jeux ou autres) à domicile est gratuite. Elle s'effectuera une fois par mois (voir annexe). Cet horaire peut être modifié sans préavis, dans certaines circonstances.

ARTICLE 6 : UTILISATION DES DONNÉES

Les données recueillies pour bénéficier de ce service sont reprises dans un fichier informatisé afin d'en assurer le bon fonctionnement. Les informations ne seront pas communiquées à des tiers.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT ET MODIFICATION DE CELUI-CI

Après son approbation pour le pouvoir organisateur, le présent règlement sera affiché dans les locaux de la bibliothèque. Il sera également disponible sur le site internet de la Commune d'Engis (www.engis.be).

Ce règlement d'application à partir du XX février 2025 sur décision du Conseil communal en sa séance XX février 2025.

ANNEXE

CONTACTS

Téléphone : 04 222 35 78

Mail : biblio@engis.be

DÉPÔT DES LIVRES

Un jeudi par mois. La date de la tournée sera fixée par les bibliothécaires en fonction de leur disponibilité et charge de travail.

Bibliothèque-ludothèque d'Engis – Service de prêt à domicile